

# Un salarié non déclaré est-il couvert en cas d'accident du travail ?

## Réponse courte

Bien que non déclaré, un salarié peut bénéficier d'une couverture accident du travail si la relation de travail est prouvée. L'Association d'assurance accident (AAA) peut accorder une protection, mais exercera un recours intégral contre l'employeur. Ce dernier s'expose à des sanctions administratives jusqu'à 25.000 euros et pénales incluant une peine d'emprisonnement de 8 jours à 6 mois.

## Définition

L'accident du travail est défini par l'article 92 du Code de la sécurité sociale comme tout accident survenu à un assuré par le fait du travail ou à l'occasion de son activité professionnelle. Le travail non déclaré caractérise une situation où l'employeur n'a pas effectué la déclaration obligatoire d'entrée auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS), en violation de l'article L.413-1 du Code du travail.

## Conditions d'exercice

La déclaration préalable d'un salarié constitue une **obligation légale impérative** selon l'article L.413-2 du Code du travail. L'employeur doit :

- Déclarer tout salarié au CCSS avant le début effectif du travail
- S'acquitter des cotisations sociales correspondantes
- Conserver la preuve de la déclaration pendant toute la durée de la relation de travail

## Modalités pratiques

En cas d'accident d'un salarié non déclaré, la procédure suivante s'applique :

- Le salarié ou ses ayants droit peuvent saisir directement l'AAA
- L'AAA examine les preuves de la relation de travail selon l'article 85 du Code de la sécurité sociale
- En cas de reconnaissance, l'AAA prend en charge les prestations selon l'article 97
- Un recours contre l'employeur est automatiquement exercé pour le remboursement intégral
- L'Inspection du Travail et des Mines (ITM) est saisie pour enquête selon l'article L.612-1

## Pratiques et recommandations

Pour garantir la conformité, l'employeur doit :

- Mettre en place une procédure de pré-embauche incluant la vérification systématique des déclarations
- Désigner un responsable du suivi des affiliations sociales
- Conserver numériquement les preuves de déclaration
- Effectuer des audits réguliers de conformité sociale
- Former régulièrement le personnel RH aux obligations déclaratives

## Cadre juridique

Code du travail :

- Article [L.413-1](#) : obligation de déclaration préalable
- Article [L.413-2](#) : modalités de la déclaration
- Article [L.571-1](#) : sanctions pénales (8 jours à 6 mois d'emprisonnement)
- Article [L.572-1](#) : amendes administratives (jusqu'à 25.000 euros)
- Article [L.612-1](#) : pouvoirs de l'ITM

Code de la sécurité sociale :

- Article 85 : affiliation obligatoire
- Article 92 : définition de l'accident du travail
- Article 97 : prestations en nature et en espèces
- Article 133 : recours contre l'employeur

La non-déclaration constitue une **infraction grave** au droit du travail et de la sécurité sociale. Même une régularisation ultérieure ne peut effacer l'infraction initiale. L'employeur reste exposé aux sanctions pénales et administratives, en plus du remboursement intégral des prestations versées par l'AAA.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.